



les Argonautes
ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

savs  **adihm**
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

LIVRET D'ACCUEIL



ESAT LES ARGONAUTES
SAVS ADIHM

17 Bd de l'océan - 13009 MARSEILLE

Tél. 04.91.73.61.62

Email : adihm-argonautes@orange.fr

PRESENTATION de l'ADIHM

Mot du Président

Bienvenue,

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez choisi l'Association de Défense des Intérêt des Handicapés Moteurs (ADIHM) pour votre accompagnement professionnel et médico-social dans un cadre adapté à votre situation. Nous vous remercions pour votre confiance.

Ce livret a été préparé à votre intention, afin de vous faire connaître le fonctionnement, les possibilités de prise en charge et les renseignements pratiques sur les services que nous proposons.

Le conseil d'administration, dont certains membres sont eux-mêmes en situation de handicap, l'équipe de direction, l'ensemble du personnel et des intervenants externes mettront tout en œuvre pour répondre à vos attentes selon les principes de la bientraitance et des valeurs d'écoute, de respect de dignité et de participation des personnes handicapées, fondement de notre association.

Je souhaite que cette période de vie parmi nous soit la plus harmonieuse possible.

Situation géographique :

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Jean GUGLIELMI - LES ARGONAUTES » et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ADIHM sont situés dans un cadre agréable entre mer et collines à proximité des calanques Morgiou et Sormiou.

Transport en commun :

Ligne de Bus n°23 au départ du métro rond point du Prado (Métro M2) – Arrêt Océan Réattu.

Ligne de Bus n° 44 au départ du métro rond point du Prado (Métro M2) – Arrêt Floralia



Historique :

Depuis plus de quarante ans au service des handicapés moteurs

En 1964, l'école de la rue Edouard-Vaillant est transférée à la Grotte Rolland, dans le huitième arrondissement de Marseille, pour la création d'un établissement spécialisé de l'Education Nationale, placé sous la direction de M. Jean GUGLIELMI et accueillant des élèves handicapés moteurs. Cette école a été inaugurée

par M. Gaston DEFERRE, alors maire de Marseille.

Les années passant, la nécessité d'une communauté de travail s'est fait jour. En 1976, l'ADIHM (Association de Défense des Intérêts des Handicapés Moteurs), nouvellement créée, se substitue à l'Association des Parents d'Elèves de la Grotte Rolland et assume la gestion de la communauté de travail des handicapés moteurs. L'établissement se situait alors place Engalière et a compté à son terme 40 postes.

En 1983, l'ADIHM reçoit l'agrément pour la création d'un centre d'aide par le travail (CAT). En 1989, le CAT s'installe dans des locaux neufs situés ZAC de la Soude, dans le neuvième arrondissement. Inauguré par M. Robert Vigouroux, maire de Marseille, le 12 novembre 1990, le CAT « Les Argonautes » accueille 60 personnes handicapées. Monsieur Jean GUGLIELMI en est le directeur.

En 2000, grâce à une extension, le CAT passe de 60 à 80 personnes accueillies, qui se répartissent dans sept ateliers (couture, cartonnage de luxe, conditionnement, tapisserie d'ameublement, couture d'ameublement, cannage rempaillage, ébénisterie).





Parallèlement, en mai 1994, l'ADIHM édifie un ensemble locatif, construit par l'OPAC. 31 logements spécialement conçus pour les personnes handicapés moteurs y sont créés, et un service d'accompagnement est installé au sein de l'immeuble, qui prendra le nom d' « Argo ». Depuis le 6 juillet 2006, ce service est devenu un SAVS, service d'accompagnement à la vie sociale.

La mission du CAT, devenu entre temps ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) selon la loi de 2005, et celle du SAVS trouvent leur justification dans l'intégration la plus favorable de la personne handicapée dans la société.

Organisation générale

L'équipe de direction, composée de quatre cadres, assure le pilotage des structures au travers de compétences spécifiques et complémentaires du projet d'établissement.

L'ESAT « Jean GUGLIELMI - Les ARGONAUTES » et le SAVS ADIHM sont organisés par pôles d'intervention :

Le pôle logistique, composé du service administratif, entretien, cuisine, accueil/réception et livraison permet d'assurer toute l'intendance liée au fonctionnement des structures.

Le pôle médico-social est composé

- d'une équipe socio-éducative : moniteurs d'atelier, conseillère en économie sociale et familiale, moniteurs éducateurs, surveillant de nuit.
- d'une équipe pluridisciplinaire : kinésithérapeutes, orthophonistes, médecin généraliste phoniatre, psychologue.

Ce pôle permet de mettre en œuvre un accompagnement répondant au plus près des besoins des personnes accueillies de l'ESAT et du SAVS sur les aspects médicaux et sociaux.

Des activités socio-éducatives sont dispensées grâce aux partenariats.

Des actions éducatives et civiques sont organisées dans différents domaines : l'informatique, les remises à niveau, l'autonomie, etc...

Les formalités administratives d'admission

- Toute demande d'entrée fait l'objet d'un dossier composé de :
 - Notification C.D.A.P.H. avec orientation en ESAT et/ou SAVS
 - Copie de l'attestation de Sécurité Sociale
 - Copie de la Carte d'Identité ou Titre de séjour
 - Dossier ou certificat médical précisant la nature de l'handicap (dossier strictement confidentiel destiné à l'équipe médicale)
 - Eventuellement un Curriculum Vitae

- La Direction des Etablissements organise un entretien afin de vérifier l'orientation de la Personne Handicapée, à partir des critères suivants :
 - Nature du handicap
 - Proximité
 - Autonomie
 - Activités adaptées
 - Evènements et parcours de vie
 - Projet de vie

Un Processus d'Elaboration du Projet Personnalisé des Personnes Handicapées définit les principes et le calendrier de l'accompagnement médico social. Le règlement de fonctionnement remis à chaque usager lors de son admission.

Les missions des structures

L'ESAT LES ARGONAUTES

L'ESAT « Jean GUGLIELMI - Les ARGONAUTES » a été créé en 1988 ; au fil du temps l'établissement s'est spécialisé dans l'artisanat d'ameublement et le conditionnement.

« Reconnu établissement médico-social par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, l'ESAT les ARGONAUTES offre des activités à caractère professionnel aux personnes en situation de handicap dont les capacités de travail ne leur permettent pas, momentanément ou durablement, de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée, et de mettre en œuvre

ou de favoriser l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale. (Art. L.344-2 et L.344-2-1 du code de l'action sociale et des familles). »

A ce jour la capacité d'accueil autorisée est de 80 personnes.

L'établissement a pour missions principales de favoriser :

- l'épanouissement personnel et social des personnes accueillies par la mise en place d'un soutien médico-social. Cette action est assurée par une équipe pluridisciplinaire investie dans la réalisation du **projet personnalisé**. Cette démarche vise à établir un diagnostic social, médical et technique en évaluant les besoins et les attentes de chaque personne. L'équipe veille au maintien et à l'accès aux droits dans les domaines de la vie quotidienne (logement, santé, justice, formation, loisirs, culture...)
- l'insertion professionnelle par la mise en œuvre d'activités diverses :
 - **Le pôle couture** répond à toutes les demandes en matière de couture d'ameublement et de conseil en décoration d'intérieur, coussins, galettes de chaises etc... la confection est réalisée sur mesure. Des retouches sur vêtements sont également proposées.
 - **Le pôle bois et ameublement**, ce pôle est composé des ateliers tapisserie d'ameublement, ébénisterie. La complémentarité de ces différents métiers permet de former les travailleurs handicapés sur des métiers où les savoir faire apportent une plus value à l'accompagnement socioprofessionnel, et ainsi de pouvoir proposer un éventail complet de services à l'ensemble de notre clientèle
 - **Le pôle conditionnement**, ce secteur travaille avec des entreprises qui ont été fidélisées par la qualité des prestations qui y sont réalisées, colisages, assemblage et montages divers, mises sous pli...
 - **Le pôle espaces verts**, ce pôle propose à la clientèle des interventions à domicile pour l'entretien de jardins, avec la tonte, le débroussaillage, le cantonage, la taille, etc...
 - **Une boutique**, située dans l'enceinte de l'établissement, met en vente les travaux réalisés par les travailleurs

L'équipe d'encadrement de l'ESAT est composée de professionnels d'expérience pour chaque métier exercé.

Le service restauration

Les repas peuvent être pris à la restauration de l'ESAT. Le service fonctionne en deux services.

Les repas sont confectionnés par un partenaire et livrés en liaison froide. Les menus sont étudiés par une diététicienne pour un équilibre nutritionnel des repas.

Les repas donnent lieu à paiement d'une participation prélevée sur la rémunération mensuelle, dont le montant est défini par la valeur du minimum garanti.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Les missions et le fonctionnement du SAVS ADIHM sont précisés dans deux documents :

- Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS;
- Cahier des charges des services relevant de la compétence départementale réalisant une intervention d'accompagnement à la vie sociale auprès de personnes adultes handicapées, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, juin 2007.

Pour bénéficier d'un accompagnement par le SAVS ADIHM, les personnes handicapées doivent obtenir une notification d'orientation par la CDA (commission des droits et de l'autonomie) de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Cette décision a une durée limitée et la demande d'orientation doit être renouvelée si besoin.

Le SAVS ADIHM a pour vocation d'apporter un accompagnement adapté :

- en favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux, dans le milieu familial, scolaire, universitaire ou professionnel,
- et en facilitant l'accès des personnes handicapées à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'accompagnement individuel en vue de développer l'autonomie et le maintien à domicile avec la mise en place :

- Du PROJET DE VIE : ce dispositif permet d'établir avec la personne une analyse de ses besoins et de ses attentes, en étroite collaboration avec les partenaires et les intervenants (auxiliaires de vie, infirmiers, famille, organismes de tutelles,...). La personne est associée à la mise en œuvre et l'évaluation de son projet. Ce dernier fait l'objet d'un document écrit et révisable en fonction de l'évolution de la situation de la personne.
- L'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne :
- ✓ Les visites à domicile facilitent le lien social et le repérage de besoins matériels ou d'équipement du logement, ainsi que les interventions techniques
- ✓ Coordination avec les partenaires externes et internes (le bailleur, les chargés de tutelle, les intervenants médicaux et paramédicaux, les familles,...)
- ✓ Recherche de séjours/vacances et/ou d'activités culturelles et sportives
- ✓ Accompagnement physique pour des démarches administratives ou examens médicaux
- ✓ Assurer le lien avec le lieu de travail
- ✓ Assister dans les gestes du quotidien en complément des intervenants externes (mise en marche d'appareils électroménagers, accéder à un objet ou un document, réchauffer un plat,...)

La mission d'accueil et de surveillance (assurée 24h/24h et 365 jours par an pour les personnes locataires de la résidence ARGO):

- Accueillir les bénéficiaires, écouter et traiter ou transmettre à la personne compétente leur demande
- Accueillir les intervenants externes, les orienter et/ou les renseigner
- La surveillance des biens et des personnes est assurée par des rondes dans le bâtiment et au moyen d'appareils de détection (caméras vidéo, médaillon individuel relié à un écran informatique). Le service garantit le suivi des interventions en cas de panne ou de dysfonctionnement des ascenseurs. Dans des situations de crise, l'équipe du service intervient en médiation (violence, intrusion, ébriété,...).

Dossier de l'utilisateur

Votre dossier administratif est consultable par vous-même ou votre représentant légal. Il suffit d'en faire la demande expresse auprès du directeur de l'établissement. La consultation est effectuée sur place, le dossier administratif de l'utilisateur ne pouvant pas quitter les locaux de l'ADIHM.

Le secret des informations est garanti aux intéressé(e)s

Participation des personnes accueillies à la vie de l'association

- **Le Conseil de la Vie Sociale :**
C'est un lieu d'information et d'échange entre les personnes accueillies et la direction. Il est composé d'un représentant de chaque atelier de l'ESAT et de deux représentants du SAVS. Il donne son avis et fait des propositions sur toute question relative à la bonne marche des structures.
- **La participation à l'organisation de divers événements :**
Assemblée Générale, journées portes ouvertes, forum du handicap...
- **Une commission des œuvres sociales :**
se réunit en fonction des demandes pour attribuer des aides financières et (ou) matérielles après examen des situations. Ces aides sont limitées et exceptionnelles. (événements familiaux, imprévu budgétaire,...)
- **Association de Défense des Locataires Handicapés :**
Cette association a pour but la prise en compte des doléances formulées par les personnes accueillies au groupe ARGO – 13 HABITAT et la mise en œuvre de tous moyens légaux afin de résoudre les problèmes rencontrés.
- **Association Culturelle et Sportive Jean GUGLIELMI**
Cette association loi 1901 propose aux personnes accueillies des ateliers : lecture, peinture, mosaïque ainsi que la pratique de la pétanque.
- **Participation au Conseil d'Administration à titre consultatif :**
Le Président du Conseil de la Vie Sociale est invité chaque trimestre au conseil d'administration de l'ADIHM

ADIHM

Association de Défense des Intérêts des Handicapés Moteurs

40 ans au service des personnes handicapées moteurs

Adhérez et soutenez notre mission !

- Par votre adhésion vous affirmez l'intérêt que vous portez à la place des personnes en situation de handicap dans notre société,
- Par ce geste de solidarité vous nous permettez d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et d'apporter un soutien actif à leurs familles,
- Vous donnez les moyens à des familles de vivre dans un environnement adapté à leurs besoins et à des travailleurs handicapés d'avoir une activité professionnelle.

Plus nous sommes nombreux, plus l'ADIHM a de poids pour les défendre.

Version du 01/12/2019

ADIHM

17 Bd de l'océan
13009 MARSEILLE

Téléphone 04.91.73.61.62

Site web www.argonautes.org